

Formulaire de mise en candidature pour les membres représentants de la communauté

500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2
819 333-5411, poste 2224
www.csdlac.ca

MISE EN CANDIDATURE

Section 1 – Identification du candidat

Prénom

Nom

Adresse du domicile : n°

Rue / Avenue

App.

Municipalité

Code postal

Téléphone

Courriel

Section 2 – Identification du poste pour lequel la candidature est déposée

- Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

Section 3 – Attestation des conditions et qualités requises

Je, _____, atteste être une personne ayant une expertise en matière de **gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.**

OU

Je, _____, atteste être une personne ayant une expertise en matière **financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.**

OU

Je, _____, atteste être une personne issue du **milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.**

OU

Je, _____, atteste être **une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.**

ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des Centres de services scolaires soit :

- Avoir au moins 18 ans ;
- Être citoyen canadien ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des Centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années ;
- Ne pas être un membre d'un conseil d'une municipalité
- Ne pas être membre du personnel du Centre de services scolaires ;
- Ne pas être un membre de l'Assemblée nationale ;
- Ne pas être un membre du Parlement du Canada ;
- Ne pas être un juge d'un tribunal judiciaire ;

Section 3 – Attestation des conditions et qualités requises (suite)

- Ne pas être le directeur général des élections ou un autre membre de la Commission de la représentation ;
- Ne pas être un fonctionnaire, autre que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Ne pas être une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis) ;
- Ne pas être un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les Centre de services scolaires de l'île de Montréal ;
- Ne pas être une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre Centre de services scolaires ou qui est candidate à un tel poste.

Signature

Date

Section 5 – Signature

Je, _____, déclare soumettre ma candidature comme membre du personnel au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaires du Lac-Abitibi.

Signature du candidat

Date

Section 6 – Acceptation de la déclaration de candidature

Je, _____

- 1) déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le _____;
- 2) accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.

Alexis Lapierre, secrétaire général du CSSLA

Date